

Commune de MONSTEROUX-MILIEU
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq
le 16 décembre 2025 à 18h30

le Conseil Municipal de la commune de MONSTEROUX-MILIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Thierry MAUCHERAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2025.

Nombre de Conseillers : En exercice : 13 Présents : 7 Votants : 7

PRESENTS : Thierry MAUCHERAT, Jacques SECONDI, Laurent VANDAELE, Max RIBAUD, Denis MERLIN, Jacques CLECHET, Valentine MAUCHERAT.

ABSENTS ET EXCUSES : Anaïs GAGNEUR, Aurélie COLAS, Alexandra SERRE, Catherine PERRAT, Laurent GALLOT, Pierre SCHIFF.

Mr Jacques SECONDI a été désigné secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19h20, le quorum étant réuni.

ORDRE DU JOUR :

- Délibération → Résultat commission appel d'offres pour la construction d'un local à aménager pour activités de services,
- Délibération → Emprunt pour l'achat auprès d'EPORA : maison GILIBERT
- Délibération → Travaux voirie chemin du Revolet,
- Délibération → Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2026,
- Délibération → Décision modificative chapitre 011 au compte 65,
- Délibération → Décision modificative chapitre 23 au chapitre 20,

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Mr Thierry MAUCHERAT, Maire, donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE : à l'unanimité le procès-verbal de la précédente réunion.

**OBJET : RESULTAT COMMISSION APPEL D'OFFRES POUR LA CONSTRUCTION D'UN LOCAL A AMENAGER
POUR ACTIVITES DE SERVICE – LOT N° 1 A 4 ET LOT 13**

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 décembre 2025, a approuvé, à l'unanimité, les propositions relatives à l'attribution des lots n°1 à 4 et du lot n°13 du marché de construction d'un local à aménager pour activités de services.

Les lots ont été attribués aux entreprises suivantes :

- ✓ Lot n°1 : Sarl d'exploitation BADIN
- ✓ Lot n°2 : CNB Bâtiment
- ✓ Lot n°3 : Les Charpentiers de Sonnay
- ✓ Lot n°4 : Menuiserie RIVORY
- ✓ Lot n°13 : KARACA Frères

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a également autorisé M. le Maire à signer les marchés correspondants ainsi que tous les documents nécessaires à leur exécution.

**OBJET : RESULTAT COMMISSION APPEL D'OFFRES POUR LA CONSTRUCTION D'UN LOCAL A AMENAGER
POUR ACTIVITES DE SERVICE – LOT N° 5 A 12 ET LOT 14**

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 décembre 2025, a approuvé, à l'unanimité, les propositions relatives à l'attribution des lots n° 5 à 12 et du lot n°14 du marché de construction d'un local à aménager pour activités de services.

Les lots ont été attribués aux entreprises suivantes :

- Lot n°5 – Plâtrerie, plafonds, doublages, isolation, cloisons : Valloire Déco
- Lot n°6 – Menuiseries intérieures : SAS Julien
- Lot n°7 – Ravaillage Isolants sols : Over Carrelage

- Lot n°8 – Chapes liquides : Over Carrelage
- Lot n°9 – Carrelage Faïence : Over Carrelage
- Lot n°10 – Sols souples : Sols Murs Réalisation
- Lot n°11 – Électricité courant faible : Électricité Générale POIPY
- Lot n°12 – Plomberie sanitaire chauffage CVC : Hauterives Chauffage
- Lot n°14 – Peinture : Valloire Déco

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé M. le Maire à signer les marchés correspondants ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

OBJET : EMPRUNT POUR L'ACHAT AUPRES D'EPORA : MAISON GILIBERT

Le Conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, la proposition du Crédit Agricole pour le financement de l'acquisition de l'immeuble cadastré section A n°699, pour un montant de 175 000 €.

Le prêt, à annuités réduites, sera remboursé sur 20 ans avec un taux d'intérêt de 3,6323 % et des frais de dossier de 175 €. Le versement des fonds est prévu le 21 janvier 2026 et la première échéance le 20 février 2026.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé M. le Maire à signer les contrats et tous documents liés à cet emprunt.

OBJET : TRAVAUX VOIE COMMUNALE CHEMIN DU REVOLET

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de limiter les travaux de réparation au seul chemin du Revolet, en raison de l'absence de subvention initialement sollicitée.

Il prend acte des échanges de M. le Maire avec les riverains pour étudier des solutions techniques de prévention des inondations et l'autorise à engager les démarches nécessaires à la réalisation des travaux, dans la limite des crédits inscrits au budget communal.

OBJET : AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'année 2026 avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025, hors remboursement de la dette.

Montants autorisés par chapitre :

- Chapitre 20 : 625 €
- Chapitre 21 : 93 500 €
- Chapitre 23 : 37 500 €

Cette autorisation permet le démarrage anticipé de certains projets d'investissement dans la période de transition avant l'adoption du budget primitif 2026.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil municipal, après examen, a approuvé, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du budget principal pour la section de fonctionnement. Cette modification vise à ajuster certains crédits en cours d'exercice, en tenant compte des économies constatées sur d'autres postes de dépenses.

Détail des ajustements :

- Chapitre 011, article 6288 : - 4 000 €
- Chapitre 65, article 65748 : + 4 000 €

Les crédits de fonctionnement restent ainsi équilibrés, sans modification des recettes, et la section d'investissement n'est pas affectée.

Le Conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer tous documents nécessaires et à procéder aux écritures comptables correspondant à cette décision modificative.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL – SECTION D'INVESTISSEMENT

Le Conseil municipal, après examen, a approuvé, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du budget principal pour la section d'investissement. Cette modification vise à ajuster certains crédits en cours d'exercice, en tenant compte des économies constatées sur d'autres postes de dépenses.

Détail des ajustements :

- Chapitre 023, article 203 : - 2 500 €
- Chapitre 020, article 231 : + 2 500 €

Les crédits d'investissement restent ainsi équilibrés, sans modification des recettes, et la section de fonctionnement n'est pas affectée.

Le Conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer tous documents nécessaires et à procéder aux écritures comptables correspondant à cette décision modificative.

1. Point sur les différentes commissions Questions diverses

Commission voirie

- Aucune facture n'a encore été reçue pour les travaux d'élagage, mais il manque encore 3 chemins à élaguer.
- Le chemin de Meyron a été réparé avec du goudron à froid.

Commission Animations

- Bal des conscrits samedi prochain et tournée des papillotes dès vendredi soir. Le verre de l'amitié est prévu dimanche à partir de 12h avec restauration rapide.

Commission communication

- Le bulletin municipal fait 52 pages. Les bulletins seront en mairie vendredi à partir de 16h pour distribution.

Commission finances

- Préparation du budget primitif 2026 avant fin février. Prochaine réunion jeudi 15 janvier à 18h.

Informations :

- RD46 : La société VISI38 a confirmé des fissures et obstructions sur la colonne d'évacuation des eaux pluviales, ainsi qu'un affaissement de la route. Les devis des entreprises SAS LAURENT et GMTP sont en cours. Les travaux ne seront pas réalisés avant 2026.
- Logiciel Berger-Levrault : La commune passera à une nouvelle version permettant des transferts automatisés avec le Service de Gestion Comptable, récupération des factures Chorus Pro automatiquement, gestion des Conseils Municipaux, intégration des plans du cimetière, sans augmentation de coût pour les deux prochaines années.
- Périscolaire : L'accueil du soir à la salle Paul Datry est estimé à 10 000 €/an. Actuellement, 8 à 10 enfants de la commune ne peuvent pas être accueillis à Vernioz.
- Vœux du maire : Prévus le 18 janvier à 10h30.
- Prochains conseils municipaux : 28 janvier et 4 mars.
- Travaux citerne souple stockage eau : La bâche sera posée après les terrassements par CARCEL TP. Les arbres du site sportif ont été taillés.
- SANIPAC : Décisions à prendre sur le remplacement des thermostats, la mise en place de téléalarme et télégestion WIT). La télégestion permettra des optimisations et anticipations, mais il faut retrouver les études du BE Thermique ASTI et réaliser un devis pour expertise. Les consignes des thermostats du grenier seront réduites pour les vacances de Noël.
- Vidéoprotection : Formation prévue le 8 janvier, serrure du local manquante.

Fin du conseil municipal à 20h30

Le Maire,

Thierry MAUCHERAT